

Mères porteuses : le Sénat ne tranche pas

BIOÉTHIQUE Fin des travaux sur l'encadrement légal de la gestation pour autrui

- ▶ En février, le Sénat ouvrait des travaux en vue de réfléchir à un cadre légal pour la gestation pour autrui (GPA).
- ▶ Dix mois et des dizaines d'auditions plus tard, le rapport sera voté ce vendredi 11 décembre...
- ▶ Mais il ne comprendra aucune recommandation.

Faut-il encadrer légalement la Gestation pour autrui (GPA), à savoir la pratique des mères porteuses ? Et comment ? Telles sont les grandes questions qui ont motivé en février 2015 l'ouverture d'importants travaux au Sénat. Après dix mois d'auditions et de discussions, la Haute Chambre s'apprête à voter son rapport à ce sujet ce vendredi 11 décembre. Un texte qui offre une synthèse des propos défendus par tous les experts et autres associations, mais qui ne propose pas de recommandation...

Pour rappel, la gestation pour autrui n'est à ce jour ni interdite ni autorisée légalement en Belgique. Du fait de ce flou juridique, trois centres de procréation médicalement assistée (à Bruxelles, Gand et Liège) ont développé depuis vingt ans un accompagnement pour ces demandes singulières. Tous ces centres interdisent évidemment la GPA commerciale et tout autre « catalogue de mères porteuses ». Les mères porteuses sont en réalité souvent des sœurs ou des amies proches des parents d'intention.

Ce vendredi, un texte final doit être voté. Un rapport de plus de 300 pages, qui,

à la fin, liste les questions essentielles sur le sujet et donne le point de vue de chaque parti... A bien y regarder, presque tous les partis se sont accordés sur une série de points centraux (voir ci-contre). Tous, sauf le CDH. En février dernier, François Desquesnes, le rapporteur du parti humaniste nous avait pourtant assuré être « prêt à discuter » :

« Après avoir entendu tous les experts, et après une réflexion en interne, nous en sommes arrivés à la conclusion qu'on ne peut pas accepter avec des limites, on ne peut pas dire "oui mais", explique aujourd'hui le député. Les limites sont trop théoriques : on risque vite de basculer dans la marchandisation. » Le CDH a-t-il, par son opposition, tué dans l'œuf la possibilité de recommandations ? Pas du tout, estime Philippe Mahoux, sénateur PS : *« Le CDH a été très clair depuis le début, et il n'a pas bloqué les discussions. Nos travaux ont permis de clarifier les positions des uns et des autres. »*

Christine Defraigne, la présidente du Sénat (MR), à l'initiative de ces travaux, se montre satisfaite du rapport : *« C'est l'aboutissement d'un long travail d'auditions et de synthèse. Les différentes formations ont donné leur avis. Il y a certes un parti qui s'est complètement désolidarisé, mais c'est son droit. »* Quant à l'absence de recommandations, et les potentielles critiques qui pourraient en découler du côté de ceux qui mettent régulièrement en doute l'utilité du Sénat (N-VA en tête), la présidente se défend : *« Nous avons entendu beaucoup d'experts, avons pointé les grandes lignes de force, et les majorités qui peuvent se dégager. Mais l'idée a été adoptée de ne pas livrer*

« Si le Sénat pouvait encore légiférer, nous aurions eu une majorité pour adopter un texte »

CHRISTINE DEFRAIGNE, PRÉSIDENTE DU SÉNAT

de recommandations pures et dures pour ne pas rompre l'unité dans le travail. Par ailleurs, nous n'avons plus la possibilité de légiférer depuis la 6^e réforme de l'Etat. Je pense que léguer un texte qui aurait presque pris la forme d'une proposition de loi toute faite risquait justement de crispier davantage. Certains auraient estimé qu'on outrepassait notre rôle. »

S'il n'y a pas, noir sur blanc, de recommandations, Christine Defraigne souligne les nombreux points de convergence et estime d'ailleurs que si le Sénat était encore compétent pour légiférer, il

aurait trouvé une majorité pour adopter un texte encadrant la GPA. *« S'il y a une volonté politique pour légiférer, le travail est déjà quasiment fait. La balle est dans le camp des députés. »*

La déclaration de politique générale du gouvernement ne comporte pas ce point d'attention. Par contre, la suédoise entend légiférer pour octroyer un statut

aux beaux-parents dans les familles recomposées. Un sujet qui, initialement, était également au programme des travaux du Sénat. Pour François Desquesnes, la Haute Chambre, en se focalisant sur la GPA, *« a raté un débat qui concerne des centaines de milliers de personnes en Belgique, là où la GPA n'en concerne que très peu. »* « Bien sûr, le débat sur la GPA était un débat enrichissant, admet l'humaniste, mais ce qui en ressort n'est peut-être pas à la hauteur de ce que pourrait faire le Sénat en termes de travail plus concret et constructif pour les Régions et le Fédéral... » Pour Christine Defraigne, il s'agit ici d'un rapport intermédiaire : *« Un deuxième volet est envisageable. »* ■

ÉLODIE BLOGIE

LES CONVERGENCES

La GPA pour les gays aussi

A l'exception du CDH, qui plaide pour une interdiction de la GPA inscrite dans la loi, tous les autres partis - CD&V compris donc - se sont accordés sur plusieurs points. La nécessité d'encadrer légalement la pratique, évidemment, et l'interdiction de commercialisation. Les partis souhaitent aussi que toute GPA soit effectuée dans un centre de procréation médicalement assistée (CPMA) agréé. La nécessité d'un lien génétique entre les parents d'intention et l'enfant, et l'obligation d'une « convention » à établir entre toutes les parties avant le lancement de la procédure font aussi partie des convergences. Enfin, tous les partis entendent ouvrir la GPA aux couples gays.

E.B.L.